

## POUR UNE REPARATION EQUITABLE DES PREJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS, LEURS VEUVES, LEURS EX-EPOUSES ET LEURS ENFANTS

Le 25 septembre 2016, M. François HOLLANDE qui était alors le Président de la République, a reconnu *"les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des Harkis, des massacres de ceux restés en Algérie et des conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans les camps en France"*.

Cette reconnaissance historique des fautes commises par les gouvernements successifs, à l'égard des Harkis, de leurs veuves, de leurs ex-épouses et de leurs enfants pose le principe d'un droit à la réparation de tous les préjudices subis dès la signature des accords d'Evian sur le territoire français qui ont eu des conséquences terribles sur les Harkis et leurs familles :

- souffrances endurées avec le déracinement puis le passage et l'internement dans les camps,
- inégalité de traitement liés au régime d'exception mis en place et exclusion de certains dispositifs légaux et réglementaires qui avaient vocation à s'appliquer à toutes les personnes bénéficiant du statut de Rapatrié,
- apartheid social et grande précarité qui perdurent,
- marginalisation et traumatismes psychologiques qui ont touché les Harkis, leurs épouses et leurs enfants.

Je soussigné, .....CANDIDAT DE LA .....

CIRCONSCRIPTION DU DEPARTEMENT DE .....

soutiens la démarche des Harkis et de leurs familles tendant à obtenir une réparation équitable de tous les préjudices subis.

Je souscris aux revendications portées dans la CHARTE NATIONALE DES HARKIS et je m'engage à ce qu'elle soit débattue à L'ASSEMBLEE NATIONALE.

SIGNATURE